

6 OCT 1938

Soyez assuré que l'administration locale aussi bien que moi-même ne manqueront pas de prendre toutes les mesures et toutes les émotions qui s'avèreraient éventuellement nécessaires.

Veuillez agréer, mon cher Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

M. COPPET

K.T.

N 300 D

Mon cher Député,

Par lettre du 26 septembre vous avez signalé à mon attention l'affaire de la carrière d'Azaguié (Côte d'Ivoire), où plusieurs Mossis seraient morts d'une façon suspecte.

Une instruction judiciaire est actuellement en cours à ce sujet et je pense que la justice, qui possède des moyens d'investigation très puissants et n'a pas manqué d'avoir recours aux experts toxicologues, sera en mesure de projeter toute la lumière désirable sur cette affaire.

Le mieux est donc de la laisser agir.
Bayer.....

M. Galsendon DIOUR
Député du Sénégal
164, rue Raffinot
DAKAR